



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Editorial-Prochainement-en-ligne>

Éditorial

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2016 - N° 1176 - juin 2016 -

Date de mise en ligne : dimanche 2 octobre 2016

Date de parution : juin 2016

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Avant de laisser la place à un débat philosophique, très ouvert, auquel beaucoup de lecteurs souhaiteront sans doute participer, qu'il me soit permis de revenir brièvement sur mon très long article du mois dernier, intitulé Du salaire à vie au revenu social.

D'abord pour prier les lecteurs de bien vouloir corriger une énorme faute. Énorme, parce qu'en laissant tomber trois mots dans la mise en pages, j'ai complètement renversé le sens d'une phrase. Dans le paragraphe "l'essentiel à défendre", je voulais montrer que c'est une illusion de croire que le "salaire à vie" pourrait "passer" parce que présenté comme le simple prolongement de quelque chose qui existe déjà, les cotisations sociales. Les défenseurs du système capitaliste (dont, pour B. Friot comme pour nous, il s'agit bien de sortir) ne sauraient, en effet, être dupes : ils s'opposent évidemment à toute forme de REdistribution, qu'il s'agisse d'augmenter les cotisations sociales ou d'augmenter (ici les 3 mots tombés :) les impôts sur les plus hauts revenus.

Et j'aimerais aussi souligner une autre différence importante entre salaire à vie et revenu social.

Comme exposé en juillet 2010 (dans GR 1111, mais pas cité par Jean Bourgeois dans GR 1175), B. Friot base son raisonnement sur l'affirmation que les retraites doivent être considérées comme le salaire qui est dû aux retraités pour leur activité présente. Alors que le revenu social est pour nous un droit, qui doit être reconnu à tous, pour répondre au mieux aux besoins de chacun... et ceux-ci ne se mesurent pas par un travail fourni.